



SUD-ÉDUCATION SGEN-CFDT



CFTC



ACTION ET DÉMOCRATIE



SNPTES



1 - Définition d'une intersyndicale selon l'internaute :

Association de plusieurs syndicats dans le but de défendre un intérêt commun.

2 - Définition d'une intersyndicale selon le SNALC :

Moyen de briller sur le dos des autres syndicats en ne respectant pas ses engagements pris lors de l'intersyndicale ! Le SNALC a le sens de la solidarité et de l'engagement : merci de nous montrer la voie que veut nous faire prendre notre gouvernement ! Chapeau les camarades pour ce coup de poignard devant notre ministre ! Souvenons-nous que le SNALC avait soutenu le bac Blanquer en votant POUR lors du CSE du 19 mars 2018...

AUDIENCE DU 19 AOUT 2019

Monsieur le Ministre,

Vous venez pour la 3ème fois à la Réunion à l'occasion d'une rentrée scolaire par contre c'est bien la 1ère fois que vous consentez à nous rencontrer en personne. Il n'est évidemment jamais trop tard pour bien faire mais nous aurions apprécié une écoute des professionnels que nous sommes et que nous représentons et moins de mépris pendant ces très nombreux mois passés à vous interpellier en vain sur la nocivité de vos réformes, dont cette loi qui porte décidément mal son nom tant la confiance est altérée. Nous nous souvenons tout de même du rejet quasi unanime par le CSE d'octobre 2018 de ce qui n'était encore à l'époque qu'un projet de loi.

Cette confiance altérée résulte aussi des trop nombreux signaux envoyés contre le paritarisme ; nous pensons par exemple à l'évolution prévue des CAP qui seront vidées de leur substance et à la fusion des CHS-CT dans les CT, deux mesures qui contribueront à empêcher les représentants des personnels de les défendre efficacement contre l'arbitraire et toutes les formes de souffrance au travail.

Localement, nous assistons aussi au délitement du dialogue social et, nous osons le dire, de la démocratie. Il suffit d'évoquer le calendrier scolaire pour en être convaincus ; en effet, M. Le Recteur a choisi de refuser à l'ensemble de la communauté éducative la possibilité de s'exprimer sur le choix du calendrier 2020-2023 et de limiter les débats du CEN (s'ils ont lieu un jour) à deux options presque identiques alors qu'un troisième modèle avait été proposé. Ce n'est pas notre conception du dialogue et de la démocratie. Localement toujours, nous déplorons que la loi même ne soit pas toujours respectée, c'est le cas en particulier concernant la formation des enseignants en Éducation Prioritaire : il n'y a nulle part 9 jours de formation annuels.

Quant à la gestion des ressources humaines telle qu'elle est pratiquée envers les personnels administratifs et techniques, les infirmières scolaires et les agents non-titulaires, elle se révèle trop souvent déplorable. Des emplois sont supprimés dans les services, mais pour assurer les missions toujours plus nombreuses le recours à des emplois précaires est devenue la règle !

Les AESH font aussi les frais de cette gestion, ce qui nous amène à évoquer un élément de votre programme de mardi dont vous faites la promotion : l'école inclusive. Vous avez décidé de diminuer le nombre d'AESH et d'absorber ces suppressions d'emplois par leur mutualisation. Et les élèves dans tout ça ? Particulièrement tous ceux qui ont besoin d'un personnel dédié qui ne peut pas être partagé quand d'autres n'en ont pas du tout ou au mieux quelques heures dispersées dans la semaine : tous les professionnels de terrain sont capables de vous le dire, voilà une des réalités des salles de classe auxquelles vous ne répondez pas.

Nous tenons aussi ici à dénoncer l'absence de prise de décision de l'autorité académique lorsque des dysfonctionnements dans la gouvernance des EPLE sont signalés, on préfère jouer le pourrissement, ce qui est inacceptable pour l'ensemble des personnels.

Cette confiance altérée résulte aussi de la multiplication des pressions et des sanctions à l'égard de nombreux personnels qui ont usé de leur droit de grève ou d'expression pour dénoncer vos réformes ou qui refusent de s'inscrire dans une culture de l'évaluation qui peine pourtant à démontrer son utilité.

Nous sommes indignés et apportons publiquement notre total soutien à ces collègues.

Tout ceci en fait préfigure ce que sera l'application du premier article de votre loi qui s'attaque à la liberté d'expression des agents au motif d'un devoir d'exemplarité dont les contours sont évidemment et volontairement flous.

Revenons au système éducatif tel qu'il fonctionne -mal- à la Réunion. Cette audience d'aujourd'hui ne suffirait pas à énumérer tous ses maux. Prenons simplement quelques points secteur par secteur.

Commençons par le 1er degré.

Les écoles datant des années 60-70 sont inadaptées à l'accueil des jeunes élèves (classes trop petites, chaleur extrême, bâti plus aux normes ...) sans aucun projet à court ou moyen terme pour améliorer la situation de la part des mairies et de l'académie. Cela ne permet pas d'offrir à nos élèves les meilleures conditions de travail ; ce sujet ne relève certes pas de vos compétences mais avant d'imposer quelque dispositif que ce soit, il aurait été judicieux de prendre en compte cette réalité. Difficile par exemple dans certaines écoles en REP ou REP+ de pousser les murs pour pouvoir dédoubler les classes. Annoncer par ailleurs la création de 122 postes relève du pur affichage d'autant plus que 21 de ces postes concernent le 2nd degré ; les autres résultent d'un redéploiement dans le sens inverse et ne couvrent même pas tous les besoins ; on trouve en effet fréquemment des classes dédoublées avec 14, 15, 16,... élèves. Dans les faits et pour les collègues, rien ne change dans leur quotidien notamment dans les autres niveaux de classe et hors Éducation Prioritaire où les effectifs explosent. Pensez-vous sincèrement possible de faire réussir 30 élèves, voire plus dans une même classe ? Voilà encore une réalité qui semble vous avoir échappé.

Les directions d'école sont aussi en grande souffrance. La suppression des aides à la direction a largement contribué à la dégradation des conditions d'accueil des élèves et des familles et de la sécurité dans les écoles. Dans notre académie, elles sont nombreuses à approcher la taille d'un collège. Gérer seul/e de telles structures relève du défi impossible.

Le 2nd degré général et technologique : vous avez une fois encore contre l'avis des professionnels et du CSE choisi d'imposer les réformes des lycées, du bac et Parcoursup. A la Réunion, un territoire déjà fortement marqué par les inégalités sociales, ces réformes ne feront que les creuser encore davantage.

Nous avons déjà constaté les manquements de Parcoursup et cette année, nous avons même eu droit à un prétendu bug. L'opacité de ce système de sélection est toujours d'actualité. Quant à la réforme du lycée, sans surprise, elle a tendance à favoriser les plus favorisées...

Pour ce qui est de sa mise en place, nous pouvons à tout le moins la qualifier de chaotique : élèves à cheval sur 2 lycées, classes surchargées (jusqu'à 40 parfois pour les spécialités victimes de leur succès), stratégies de reconstruction de filières, combinaisons improbables..., la liste est longue. Cette réforme précède par ailleurs, et nous en sommes là aussi consternés, la fin du baccalauréat à caractère national au profit d'un baccalauréat « à la carte », de ce fait démonétisé et la fin du baccalauréat comme premier diplôme universitaire. Imposer à nos jeunes une telle course d'obstacles est indigne !

Et pour couronner le tout le nombre de postes est en constante diminution, bien au-delà des chiffres officiels.

L'enseignement professionnel sous statut scolaire est bien le grand sacrifié de l'histoire. Après la très controversée réforme du bac pro 3 ans, il s'achemine inexorablement vers le tout apprentissage.

A la Réunion, où le tissu économique est très contraint, une telle généralisation aura des effets désastreux. Comme tous les personnels, les enseignants sont épuisés par la succession de réformes ineptes qui s'ajoutent à des conditions de travail fortement dégradées face à des classes où cohabitent des élèves en formation initiale, des apprentis, et parmi eux des élèves orientés par défaut et donc démotivés, bientôt aussi des adultes, sans parler des conditions d'accueil des élèves porteurs de handicap et nous en revenons à l'école inclusive qui relève de toute évidence de l'incantation. La mixité des publics n'est pas la solution adaptée. S'il n'y avait que ça ! Parlons de la réduction des heures d'enseignement. La réduction des horaires hebdomadaires a toujours été néfaste aux élèves de LP en difficulté car ceux-là n'ont pas souvent les moyens d'une compensation hors école publique et gratuite. En outre, financer l'AP en HSE ne garantira pas qu'elle soit offerte partout. Les élèves n'y gagneront donc rien, par contre, cette réduction permet de supprimer massivement des postes de PLP. Tout cela va, bien sûr, contribuer à la voie de l'excellence !

C'est un immense gâchis d'autant qu'à la Réunion la voie professionnelle attire de nombreux jeunes qui aspirent à une formation de qualité pour espérer accéder à un emploi qualifié.

La Réunion est marquée par un chômage élevé, une population à 40 % sous le seuil de pauvreté et un chiffre constant de 100 000 illettrés. Dans ce contexte, les services publics sont le seul rempart contre les inégalités sociales pour de nombreux usagers mais aussi pour les jeunes en recherche d'emploi. Ici en effet, un tiers des salariés travaillent dans la Fonction Publique. Supprimer des emplois dans l'Éducation revient à sacrifier l'accès à une formation de qualité et à renforcer le chômage. Le projet de recours massif aux emplois précaires en lieu et place d'emplois décents sous statut est une grave erreur.

Vous nous précipitez, Monsieur le Ministre, vers une école à deux vitesses incapables de contribuer à une plus grande égalité des chances. Notre département est déjà largement malmené, n'aggravez pas la situation par une loi et des réformes dont personne ne veut.